



Bordeaux, le 7 novembre 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 24 octobre 2017 paru au Journal Officiel du 7 novembre 2017, a reconnu l'état de catastrophe naturelle au **titre des inondations et coulées de boue pour la commune de PODENSAC, pour la journée du 27 août 2017.**

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication de cet arrêté au Journal Officiel pour déposer auprès de leur compagnie d'assurance un état estimatif de leurs dommages, en vue d'obtenir réparation des préjudices subis.

Cet arrêté est disponible sur le site : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)